



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

1^{ER} avril 2022

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} avril 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 23

OBJET

**Modification du tableau
des effectifs – emplois
permanents**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-
préfecture le

Publiée le

Notifiée le

N° 2022 4 33

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Marie-Solange GRILLOT, Stéphanie MARTINS VIANA, Rodolphe WELSCH, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX

Étaient absents excusés :

Fleurine BOCQUILLON
Julien CAYZAC
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOME
Laure CHENU

Donne pouvoir à :

Françoise BOUSSAT
Ariel SHEPS
Marie-Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphane LE PECULIER

Était (ent) absent (es) :

Sylvain PASTORELLO, Laurent PERTHUIS, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPOUX

DELIBERATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.
Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le tableau des effectifs,

VU l’avis favorable du comité technique en date du 5 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

- **MODIFIE** le tableau des effectifs ainsi qu’il est annexé,
- **CRÉE** :
 - Un poste d’adjoint technique à temps complet
 - Un poste de rédacteur ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - Un poste d’adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - Un poste d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Un poste de brigadier-chef principal
- **SUPPRIME** :
 - Un poste d’adjoint technique en accroissement temporaire d’activité à temps partiel (80%)
 - Un poste d’adjoint administratif
 - Un poste d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- Un poste de brigadier

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire.

Mariannick MORVAN

**ANNEXE DELIBERATION N°33
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS**

CREATION DE POSTE				
Service	Grade	Catégorie	Filière	Date d'effet
Technique (ferme pédagogique)	Adjoint technique temps complet	C	Technique	18/04/2022
Finances	Rédacteur Ou Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Ou Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Administrative	18/04/2022
Enfance-Scolaire	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Administrative	01/06/2022
Restauration Scolaire	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Technique	01/06/2022
Police Municipale	Brigadier-Chef Principal	C	Police	01/06/2022

SUPPRESSION DE POSTE				
Service	Grade	Catégorie	Filière	Date d'effet
Technique (ferme pédagogique)	Adjoint technique temps partiel (80%) Accroissement temporaire	C	Technique	18/04/2022
Etat Civil – Accueil	Adjoint administratif	C	Administrative	01/06/2022
Restauration scolaire	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	01/06/2022
Police Municipale	Gardien-Brigadier	C	Police	01/06/2022